

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je voudrais assurer l'honorable collègue qui vient de poser cette question que les instances faites par les autorités canadiennes ont semblé aboutir de façon fort positive. On m'informe que M. et M^{me} Johnson, d'après une communication officielle reçue à notre ambassade de Pékin du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire, seront relâchés. De plus, j'aimerais ajouter que nous sommes déjà entrés en communication avec le haut-Commissariat des réfugiés à Genève et qu'il n'y a pas encore de développement au sujet de la date de libération.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE SERVICE-VOYAGEURS INTERURBAIN—LA RÉPONSE À LA PROPOSITION DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que son prédécesseur avait demandé aux deux principales sociétés ferroviaires du Canada de soumettre des propositions au gouvernement visant à intégrer le service-voyageurs interurbain, et que les présidents de ces sociétés ont soumis par écrit une proposition le 20 décembre dernier à l'ancien ministre des Transports, je demande au ministre si on a donné suite à cette lettre. Dans l'affirmative, quand l'a-t-on fait et en quoi consistait cette réponse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai au sujet de cette lettre.

M. Benjamin: Je regrette que le ministre déclare qu'il s'occupera de cette affaire. Je l'ai prévenu de ma question ce matin.

Une voix: Il est pire que Marchand.

M. Benjamin: Étant donné que les deux grandes sociétés ont demandé que cette question soit résolue le 1^{er} mars afin qu'elles puissent inaugurer au mois d'octobre le nouveau service interurbain, si le gouvernement compte répondre à cette demande, le ministre va-t-il déposer la lettre que les sociétés ont envoyée à l'ancien ministre l'an dernier, et le gouvernement se dispose-t-il à accepter leurs propositions?

M. Lang: Naturellement, la question est très importante et exige une étude approfondie. Pour ce qui est du dépôt de la correspondance, j'en déciderai après l'avoir étudiée.

* * *

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPEL DES POSTIERS AU TRAVAIL PAR MESURE LÉGISLATIVE EN RAISON DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Bravo!

M. Horner: Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. J'espère que l'équipe ministérielle accueillera toutes mes questions avec la même chaleur et mettra une égale obligeance à me fournir les renseignements sollicités.

Questions orales

Étant donné que la population canadienne se demande si le gouvernement a vraiment l'intention de poursuivre le but que visent les mesures anti-inflationnistes du bill C-73, le cabinet a-t-il songé à présenter un projet de loi rappelant les postiers au travail, pour le cas où la grève se prolongerait?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je reçois avec plaisir cette première question du député, tout heureux de savoir qu'il représente toujours Crowfoot. Après l'interview télévisée d'hier soir, je me demandais s'il ne représentait pas Toronto.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Le programme de lutte contre l'inflation présenté par le gouvernement provoquera peut-être certaines grèves, malgré notre espoir contraire. Le gouvernement, cela va de soi, ne saurait nier la possibilité que le Parlement puisse désirer intervenir pour rappeler les postiers au travail. Mais cela dépend du seul Parlement, et le gouvernement conserve la faculté de proposer une telle mesure ou de ne pas le faire. Quoi qu'il en soit, j'espère que les postiers accepteront notre offre qui est identique à celle que nous avons faite aux facteurs, pour que le service postal soit normalement assuré de nouveau.

M. Horner: Je dois dire au premier ministre suppléant que je serais heureux de faire la lutte à ses fils lors des élections dans la circonscription de Crowfoot. Je suis sûr qu'ils se souviendraient de moi longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il pense que les Canadiens peuvent prendre au sérieux le gouvernement si celui-ci n'est pas prêt à agir dès la première grève qui éclate à la suite de l'annonce de sa politique. Si ce genre de situation est toléré, n'est-il pas en train d'établir un précédent dont tireront parti tous les autres chefs syndicaux et travailleurs du Canada?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Comme le gouvernement l'a fait savoir, nous espérons que ce programme de restrictions qui sera appliqué et mis en vigueur aux dépens de certains éléments de la collectivité, recueillera l'appui de tous. J'aurais pensé que le genre de mesures suggérées par le député, dont je comprends pleinement les motifs, n'ajouteraient rien à une politique qui découle de l'assentiment général à l'égard des restrictions.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—L'ACCORD RELATIF À LA DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il l'intention de conclure bientôt un accord avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard concernant la deuxième phase de ce qu'on a appelé le programme complet de développement. Pourrait-il également nous dire sur combien de temps portera l'accord?